L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 JUILLET 1879. — 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 11 JUILLET 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Fouillard & Co., dans leurs salles d'encan, ... [illegible]

Les exemptions et les homesteads.

L'ordonnance sur les exemptions et les "homesteads" devant être discutée dans la séance de ce jour, nous croyons opportun de rappeler brièvement les observations que nous avons présentées à diverses reprises, sur cette question.

Il y a un principe inscrit dans le code civil et qui est pour ainsi dire un axiôme de droit, c'est que les biens du débiteur sont le gage de ses créanciers. C'est le droit accordé aux créanciers de faire saisir et vendre les biens du débiteur qui est la base du crédit particulier. Supprimez ce droit et vous détruisez le crédit. Comme nous l'avons dit bien souvent, augmenter les garanties et les facilités du créancier pour réaliser son gage, c'est la vraie politique à adopter pour faciliter le crédit et rendre l'argent meilleur marché.

Il n'est, cependant, de règle si absolue qui ne comporte des exceptions. Aux coutumes barbares des anciens temps qui autorisaient le créancier à vendre le débiteur ou à en faire un esclave temporaire jusqu'à ce qu'il eût acquitté la dette par son travail, ont succédé des législations plus douces. La contrainte par corps, reste des traditions d'une autre époque, a disparu de presque tous les codes des nations civilisées. L'exercice du droit de faire vendre les biens du débiteur a été entouré de garanties salutaires et ce droit a été restreint par des exceptions.

On a pensé qu'il était trop dur de dépouiller un débiteur malheureux, au point de le mettre, lui et sa famille, nus et sans abri dans la rue. Des raisons d'humanité, plus puissantes dans l'esprit des législateurs modernes, que le respect dû aux contrats, ont fait admettre des exceptions. La plupart des législations actuelles exemptent de la saisie les effets dont le débiteur et sa famille sont vêtus, la literie nécessaire à leur coucher, les menues provisions destinées à leur alimentation, les outils et livres employés à la profession qu'exerce le débiteur, et pour les gens de campagne, un ou plusieurs animaux. Ces exceptions sont justes et raisonnables et basées sur l'intérêt de la société aussi bien que sur des raisons d'humanité, car il importe à la société que les débiteurs malheureux ne soient pas réduits à l'impossibilité de travailler et de nourrir leur famille, ni poussés par le désespoir au suicide ou au crime.

Aux Etats-Unis, les législateurs ont considérablement étendu les exceptions. Voulant favoriser la colonisation et protéger les petits cultivateurs, presque tous les Etats ont adopté des lois dites de "homesteads" qui exemptent de toute saisie, non seulement une partie des effets mobiliers du débiteur, mais aussi le domaine terrien qu'il exploite, jusqu'à concurrence d'une certaine valeur.

Cette législation des "homesteads" a certainement exercé une influence heureuse sur la colonisation de certains Etats. Elle violait le principe que nous avons rappelé, en vue de considérations politiques et sociales d'un ordre supérieur.

Mais, quand on entre dans la voie des exceptions, il est à craindre qu'en voulant aller plus loin, dans l'intention de faire mieux, on ne nuise à l'objet qu'on a voulu atteindre. Tel a été le cas chaque fois que l'on a étendu au-delà d'une mesure raisonnable, les exemptions en faveur des débiteurs. En enlevant aux créanciers tout moyen de se faire payer des débiteurs qu'on voulait protéger, on fermait tout crédit à ces derniers.

La Convention doit donc, tout en restant dans les traditions libérales, chercher à éviter l'écueil dans lequel sont tombées les législatures du régime radical.

Si l'on veut que les petits cultivateurs obtiennent les avances en nature ou en argent qui leur sont nécessaires pour l'exploitation de leurs terres, il ne faut pas fermer tout recours à celui qui fera ces avances, en fixant le taux du "homestead" exempté à une somme qui ne laissera plus rien à saisir. La loi, d'autre part, ne doit pas accorder un privilège à la mauvaise foi.

Si l'exemption du "homestead" est maintenue, il faut qu'elle soit restreinte dans des limites raisonnables, soit par la limitation du nombre d'acres de terres, d'animaux et d'ustensiles aratoires exemptés, soit par la fixation d'une somme relativement minime, cent à cent cinquante dollars par exemple. Car s'il importe, à un certain point de vue, d'encourager la colonisation et la multiplicité des petites exploitations, il faut éviter de décourager le travail dans les grandes exploitations par la concession de faveurs et de privilèges excessifs à ceux qui voudront s'établir pour leur compte.

En ce qui concerne les exemptions de salaire à accorder aux locataires, il convient également de restreindre ces exemptions à ce que commande l'humanité, car les créanciers ont des droits que la constitution et la loi ne doivent pas méconnaître. Si on les oubliait, il en résulterait que les pauvres gens seraient requis de payer leur loyer d'avance et n'auraient plus crédit ni chez le boulanger, ni chez l'épicier, ni, en cas de maladie, chez le pharmacien.

D'autre part, si la Convention réduit les impôts à un taux minimum, il faudra que le recouvrement de ces impôts soit exigé plus strictement que par le passé. Or, si on veut que les propriétaires fonciers paient exactement leurs taxes, il ne faut pas leur enlever les moyens de se faire payer leurs loyers.

Tout s'enchaîne dans la société. Les obligations sont réciproques; les citoyens sont liés par une sorte de solidarité.

Si la Convention veut faire une bonne constitution, elle doit donc envisager chaque sujet particulier dans ses relations avec les autres sujets qu'elle a à traiter.

Le droit du créancier à se faire payer sur les biens du débiteur doit être reconnu, car c'est la base de toutes les transactions. Il ne doit céder que devant les considérations toutes puissantes d'humanité. Si la législation va au-delà de cette règle, dans les exemptions qu'elle établit, elle viole un principe essentiel au bon ordre de la société et, sous prétexte de favoriser les débiteurs, elle les ruine pour l'avenir, à la perte de tout crédit en même temps qu'elle encourage la mauvaise foi.

Nous espérons que la convention ne perdra pas de vue ces considérations dans la décision qu'elle va avoir à prendre sur l'ordonnance des "homesteads" et des exemptions de saisie.

P. S. Nous avions écrit l'article qui précède sans avoir sous les yeux le texte de l'ordonnance proposée. Ce texte nous est parvenu depuis, et nous y voyons que l'on propose de fixer la valeur du "homestead" à la somme de DEUX MILLE DOLLARS. Nous espérons que ce chiffre ne sera pas adopté par la convention, car ce serait une mesure funeste à la prospérité de l'Etat. S'il était adopté, on pourrait dire que c'est la mort du crédit agricole. Il n'y aurait plus un capitaliste ni un marchand qui voudrait avancer un dollar à un petit cultivateur. Les auteurs de la proposition n'ont envisagé qu'une des faces de la question, qui est complexe. Exempter deux mille dollars de toute saisie, cela équivaut à supprimer le droit de poursuivre le recouvrement d'une créance.

La commission des levées.

La commission d'études du fleuve Mississippi nommée par le Président des Etats-Unis, conformément à la loi récemment votée par le Congrès, doit bientôt s'assembler pour commencer ses travaux et il y a lieu d'espérer qu'elle sera en mesure de présenter un premier rapport dans le cours de la prochaine session du Congrès.

L'adoption du bill présenté par notre représentant, l'honorable R. L. Gibson, avec quelques amendements du Sénat qui porte de cinq à sept le nombre des membres de la commission, a été un grand triomphe pour l'auteur de la mesure.

Le général Gibson a déployé pour arriver au résultat qu'il a obtenu une énergie et une persévérance qui témoignent hautement en faveur de son dévouement aux intérêts de son Etat.

Lorsque le bill est revenu à la Chambre avec les amendements du Sénat, il a prononcé un discours dans lequel il a admirablement résumé les arguments précédemment développés par lui, et il a réussi à faire adopter le bill avant l'ajournement. Voici quelques extraits de son discours:

Le Mississippi est un fleuve national, la plus grande artère commerciale du monde. Et, cependant, tandis que le gouvernement fédéral a fait, avec une libéralité sans limite, des allocations pour nos côtes de l'Océan et nos lacs et rivières du Nord, il n'a rien fait pour notre grande mer intérieure. Vous avez dépensé des sommes énormes pour les rades et les détroits sur nos côtes de l'Est et vous entretenez une marine pour protéger notre commerce extérieur sur toutes les mers. Vous avez établi des ports d'abri et des jetées sur les lacs au prix de millions de dollars. Vous avez alloué dix millions pour réunir les rivières Wisconsin et Fox et quatre millions et demi pour construire un canal contournant les rapides de Des Moines.

Je ne cite que ces quelques exemples. Je crois que chaque dollar ainsi dépensé ajoute à la richesse, au confort et au bonheur du peuple américain. Mais pourquoi n'a-t-on rien fait, rien absolument, comparativement aux intérêts en jeu, pour le Mississippi inférieur, de Cairo à la Nlle-Orléans, une distance de mille milles, ce qui fait deux milles de côtes sur notre mer intérieure, dont le commerce dépasse actuellement en valeur tout notre commerce extérieur? Ce n'est que depuis trois ans que nous avons pu obtenir une certaine profondeur d'eau à l'embouchure. Il a fallu expérience sur expérience pour qu'on arrivât à adopter un plan qui a réussi.

Nous avons actuellement à lutter tout le long du fleuve avec des difficultés en apparence aussi invincibles que celles qui barraient la sortie. Quelles sont-elles?

D'abord, les rapports officiels montrent que pendant plusieurs mois de l'année d'immenses bancs de sable et des chicots ferment la navigation du fleuve aussi efficacement que si des barrages artificiels étaient construits en travers du chenal.

En second lieu, les rapports officiels montrent que pendant les autres saisons, le fleuve déborde, inonde la région d'alluvion et s'étend dans tout le pays jusqu'à une distance de 40 à 60 milles; il se change en un puissant torrent qui détruit non seulement les biens et les existences sur ses bords, mais anéantit le commerce sur ses eaux. Le rapport des ingénieurs montre que ces crues changent le chenal lui-même, et les villes de Vicksburg, Vidalia et Natchez sont menacées d'être entièrement séparées du chenal principal du fleuve, et à moins que quelque chose ne soit fait pour corriger le cours du fleuve, ces villes autrefois florissantes seront isolées et deviendront des villes intérieures sur quelque lac tranquille, sans communications avec le fleuve.

Dans ces saisons, les plus grands bateaux à vapeur sont quelquefois détruits et souvent retardés plusieurs jours par les obstacles extraordinaires qu'ils rencontrent, mais l'innombrable flotte de petits bateaux, barges, chalands qui ne marchent qu'avec le courant sont à sa merci et sont quelquefois portés dans les forêts et s'y échouent ou sont détruits dans les tourbillons ou contre-courants.

La nuit et dans les tempêtes il n'y a aucune protection. On calcule que les périls extraordinaires imposent une taxe d'au moins dix millions annuellement par l'augmentation des frais d'assurance seuls.

L'orateur termine en disant que la commission fera connaître le meilleur plan pour donner une eau profonde en toute saison à la navigation et empêcher ces inondations ruineuses pour le pays et pour le commerce sur un fleuve qui porte les produits de la grande vallée aux marchés du monde.

LE LIEUTENANT CAREY DEVANT UNE COUR MARTIALE.—Une dépêche du Cap, datée du 17 juin, dit:

La cour d'enquête assemblée dans le but d'examiner la conduite du lieutenant Carey, qui commandait le parti d'éclaireurs auquel le prince était attaché au moment de sa mort, déclare que le lieutenant n'avait pas compris la position qu'il avait vis-à-vis du prince et qu'il ne croyait pas qu'on comptait qu'il exerçât une surveillance spéciale ou qu'il veillerait sur la personne du Prince. La cour censure le lieutenant pour être parti en reconnaissance sans une escorte suffisante, pour avoir fait halte et avoir mis pied à terre dans un terrain dangereux, actes qui dénotent un manque déplorable de prudence militaire. La Cour regrette que le lieutenant Carey n'ait fait aucune tentative pour rallier ses hommes et faire face à l'ennemi.

Après la Cour d'enquête, une cour martiale a été ordonnée pour juger le lieutenant. Le lieutenant soutient dans sa défense qu'il ne commandait pas le détachement quand le prince a été tué, et les témoignages entendus jusqu'à présent, l'absolvent de l'accusation de lâcheté.

Le ministre des affaires étrangères en France a adressé à la *Société française des amis de la Paix* la lettre suivante:

Monsieur le président, vous avez bien voulu me faire savoir qu'à la suite d'une démarche collective de plusieurs Américains de distinction, la Société française des amis de la Paix avait résolu d'intervenir par ses conseils dans le conflit qui s'est récemment élevé entre le Pérou, le Chili et la Bolivie; vous m'avez, en même temps, fait l'honneur de me transmettre le texte de la lettre adressée à cet effet aux présidents et aux parlements des trois Républiques.

Je vous remercie de cette communication dont j'ai pris connaissance avec un vif intérêt. Il n'a pas été possible d'empêcher le dissentiment d'aboutir à la guerre; mais quel que doive être le résultat final de l'intervention tentée par la Société que vous présidez, l'opinion publique ne saurait qu'approuver une pareille démarche.

Je serais heureux, pour ma part, qu'elle reçût un accueil favorable auprès des parties intéressées, et pût contribuer à hâter le dénouement d'une lutte déjà sanglante.

Recevez, monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

WADDINGTON.

LIBRAIRIE HÉBERT.—La maison Hébert, sise au coin des rues Chartres et Bienville, vient de recevoir l'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 21 juin.

Toujours préparées; on n'a pas à en ... [illegible]

LA FIÈVRE JAUNE A MEMPHIS.—On a vu dans nos dépêches, qu'il y a eu à Memphis quelques cas de fièvre jaune qui ont causé dans cette ville, une véritable panique. Nous attendrons de plus amples informations pour tirer des faits, des déductions qui, selon toute apparence, confirmeront ce que nous avons dit de l'absurdité de la quarantaine.

Nous espérons que la fièvre jaune à Memphis ne prendra pas la forme épidémique, mais comme les conditions climatériques observées à Memphis règnent aussi dans d'autres localités de la même zône, nous nous attendons à voir signaler çà et là des cas de fièvre jaune qui certainement ne seront pas dûs à l'importation.

MEMPHIS MIS EN QUARANTAINE.—Notre Bureau de Santé vient de mettre le comble à notre étonnement. De son autorité privée, il met la ville de Memphis en quarantaine, sans doute en vertu du principe "shot gun" qui a été invoqué l'année dernière contre nous. Mais que devient au milieu de tout cela la théorie de l'importation? Par où sont entrés les germes? Si la quarantaine est renversée, la théorie est à refaire. Nous reviendrons sur ce sujet.

LA SOIE ARTIFICIELLE.—On se souvient à la Nouvelle-Orléans et à New York, d'un prétendu inventeur qui faisait de la soie avec du coton, comme les anciens alchimistes faisaient de l'or avec de vils métaux, et qui décampa de New York subitement à la veille d'une expérience qui devait être décisive. Serait-ce le même individu qui serait en train de renouveler ses expériences à Lyon. Si cela est, nous avertissons les lyonnais de se méfier de l'escamotage.

Il n'est bruit sur la place de Lyon, en ce moment, dit le *Salut public*, que de la découverte d'un fil de lin qui, après des préparations chimiques *ad hoc*, deviendrait, sous le rapport de la finesse, du brillant, de l'élasticité, tout à fait propre à remplacer la soie; si bien que ce fil mériterait le nom de simili-soie. Le côté vraiment surprenant de cette découverte, c'est que l'inventeur aurait trouvé le moyen de réduire les déchets de soie en une bouillie dans laquelle ce fil de lin est trempé et se revêt d'une enveloppe soyeuse. Nous avons vu des échantillons, qui nous paraissent stupéfiants; on a sous les yeux un textile nouveau: le lin a disparu, et il ne reste plus qu'un fil de soie brillant et très résistant.

Aussitôt après la divulgation de cette découverte, il s'est formé, à Lyon, une Société au capital de six millions, sur laquelle trois millions d'actions ont été réservés à l'inventeur, qui est de Paris. Si l'invention tient toutes ses promesses, c'est une révolution dans la fabrique lyonnaise.

VINS DE LA CALIFORNIE.—M. A. N. Tourné, rue Royale No. 19, annonce qu'il vient de recevoir des vins rouges de la Californie qui n'ont aucune acidité et qui sont fort agréables. M. Tourné a encore reçu du vin blanc et d'autres vins liquoreux ainsi que du cognac de la Californie d'une qualité supérieure. Il invite les consommateurs à en faire l'essai. Tous ces articles sont, du reste, offerts aux prix les plus réduits. On trouve encore dans l'établissement de M. Tourné toute espèce de groceries fines et des cafés frais moulus tous les jours.

Si jamais je cesse d'aimer......Quel......[illegible]

M. PHILIP WERLEIN, No. 135 rue du Canal, a toujours en magasin un choix des beaux pianos de Hale, fabriqués expressément en vue de l'humidité de certains climats et à laquelle ils résistent admirablement. Ces pianos, qui durent très longtemps, se vendent que $300, montant que l'acheteur peut payer à raison de $10 par mois. L'acheteur de la campagne doit verser $50 comptant, le reste pouvant se solder par quotités mensuelles de $10. Quiconque a besoin d'un piano fera bien de s'adresser à M. P. Werlein.

LE RETOUR A PARIS.

Un journal donne le détail du vote sur le retour à Paris dans la séance du Congrès:

Sur 775 votants, 526 ont voté le retour, 249 ont voté contre.

Parmi les 526, nous relevons les noms de 32 députés ou sénateurs de la minorité. Ce sont:

MM. d'Ariste, de Baudry-d'Asson, Béraldi, Bianchi, Boffinton, de Banville, de Breteuil, Brière, Casabianca, de Chabron, Dufour, Dugué de la Fauconnerie, Faure, Gavini, Godelle, Granier de Cassagnac, Paul de Cassagnac, de Gaillibutet, Hautjens, de la Motte père et fils, Jolibois, Lafond de Saint-Mûr, Laroche-Joubert, Lengié de Loquessie, Mitchell, d'Ornano, Prax Paris, Rouher, Vast-Vimeux, de Veauce.

Tous les autres votants pour le retour à Paris appartiennent aux groupes de la gauche. Parmi les 249, on compte 36 sénateurs ou députés républicains, ce sont:

MM. Baze, Bérenger, Brice, de Chadois, Cunin-Gridaine, Douay, Dufay, Drumel, Dutasta, Durand, Gailly, Grollier, Laboulaye, La Caze, O. de Lafayette, Lanel, Lamy, Lebaudy, Lestapis, Lurot, Maleville, Marquiset, [illegible], Michel, Patissier, Perry, de Pompéry, Ribot, Dehaut, de Saint-Pierre, Scherer, Servinière, Taillefert, Voisins-Lavernière, Wallon, Wilson.

La *Marseillaise* dit:

"Il paraît que M. Gambetta désirait beaucoup être choisi pour rapporteur.

"Il le désirait d'autant plus que la dernière séance de la Chambre a fortement ébranlé sa situation et diminué son prestige.

"Cependant c'est M. Jules Simon qui est élu par 9 voix contre 6 seulement données à M. Gambetta, à qui l'on offre, comme fiche de consolation, la présidence de la commission. Une sinécure!....

"M. Gambetta n'est pas content, et ses amis sont littéralement furieux."

On lit dans le *Figaro*:

"Une sorte d'inquiétude et même de terreur a plané sur les trois séances, sur tous les incidents qui s'y sont produits, et même sur l'œuvre constitutionnelle qui en est résultée. La majorité républicaine a semblé craindre, durant toute la journée, que l'opposition ne tentât quelque coup, et cette idée ne lui a inspiré toutes les résolutions violentes et oppressives qui resteront comme la marque et le caractère de ce deuxième Congrès. Beaucoup de républicains, en revenant le soir, avouaient que jamais la liberté, et même les convenances parlementaires, n'avaient été moins respectées.

"Dans les séances, dans les bureaux, dans la nomination de la commission, dans les votes de clôture ou de question préalable, la minorité a été écrasée avant d'avoir pu dire un seul mot.—"C'est un terrible précédent!" Le mot a été dit par un député de la gauche qui paraît redouter que la gauche ne soit pas éternelle."

Le *Paris-Journal* cite les mots suivants:

"Aujourd'hui, 19 juin 1879, dans un Congrès, qui était le deuxième depuis cinq mois, la liberté parlementaire a été silencieusement étranglée par une majorité de jacobins, qui va de M. Léon Renault à M. Bonnet-Duverdier.

"Jamais attentat plus odieux et plus légal n'a été commis par l'esprit de parti.

"Ces gens-là sont fous, ou ils se croient éternels!" disait un spectateur de la tribune diplomatique.—"Patience! répondait un député de la droite, ils nous forgent nos armes. L'heure est proche où nous leur appliquerons en même temps nos principes et leurs lois!" Mais un troisième a dit le mot le plus vrai de la journée: "C'est le Parlement de Stamboul!"

Je suis fatigué de ma ... [illegible] ... que je prends ....[illegible]

— On mande de Londres, le 22 juin:

"M. Lalande, président de la chambre de commerce de Bordeaux, revenait de Greenwich, où il avait prononcé un éloquent discours en faveur du libre-échange, lorsqu'en arrivant au bateau il a glissé et est tombé dans la Tamise. Il en a été retiré aussitôt. Sir Louis Mallet et M. Cartwright lui ont prodigué leurs soins."

LE PRINCE NAPOLÉON.

On lit dans le *Globe*:

Depuis la mort de l'ex-empereur, le prince Jérôme Napoléon avait envisagé l'hypothèse du trépas de son jeune cousin et il s'était préparé à toute éventualité.

Un de ses familiers les plus intimes résumait hier ainsi les idées et les doctrines du prince:

"On l'a appelé un César déclassé et il trouve, loin de s'en fâcher, l'épithète juste. Il sera un véritable César déclassé si l'on entend par ce mot qu'il répudiera toutes les traditions de despotisme et de pompes impériales; il serait un empereur démocrate dans le sens grammatical du mot. Le souverain de tout pays n'a qu'un unique devoir: celui de s'occuper des intérêts du peuple, et qui dit peuple ne dit ni aristocratie, ni bourgeoisie.

"Ces deux castes sont les accidents de toute société, elles n'en sont pas la base; pour elles, l'avenir c'est le "statu-quo"; pour le peuple, l'avenir est l'amélioration de sa situation morale et matérielle. Le problème n'est pas insoluble; le prince pense qu'on peut, sans révolution, protéger les masses sans pour cela molester ce que l'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes, qui ne sont au fond que du peuple perfectionné, mais égaré par l'orgueil humain. Le programme du prince est d'ailleurs fort simple: il veut l'indépendance communale, la décentralisation administrative et rigoureusement la centralisation des forces fédératives de la France.

"Le chef du pouvoir exécutif n'est à ses yeux que le président de la grande société anonyme française, avec conseil de surveillance et mandat périodiquement renouvelable par les assemblées générales des actionnaires. Il n'admet l'idée et le principe dynastique que comme un frein aux ambitions et aux compétitions qui sont les uniques dangers des républiques."

Il va sans dire que c'est à simple titre de renseignement que nous transcrivons ici ces réflexions.

Au moment où le prince va peut-être devenir un prétendant, il n'est pas inutile de rappeler la lettre qu'il adressait le 21 mai 1876 aux électeurs de la Corse qui venaient de l'élire:

Paris, le 21 mai 1876.

Mes chers concitoyens,

Reconnaissant de vos votes, je tiens à en constater la signification.

Dans la longue et pénible lutte que nous avons soutenue ensemble, toutes les équivoques ont été dissipées.

"La République existe. Le patriotisme l'impose. C'est la seule forme de gouvernement possible dans la situation de la France." Je la veux loyalement, sans arrière-pensée, dédaignant les fausses interprétations et les attaques les plus opposées.

Mon élection signifie la défense des intérêts du peuple, le progrès sans emportement ni timidité, l'apaisement des esprits sans de stériles récriminations, la "République ouverte."

En me nommant, malgré les partis coalisés contre nous, vous avez affirmé ces opinions. Je vous remercie.

NAPOLÉON BONAPARTE,
(*Jérôme.*)

GRANDE REVUE A PARIS.—La revue des troupes du gouvernement militaire de Paris sera passée, le dimanche 13 juillet, à deux heures, sur le terrain de courses de Longchamps, par M. le général Aymard, gouverneur militaire de Paris, en présence de M. Jules Grévy, président de la République.

Cette solennité militaire réunira:
49 bataillons d'infanterie;
39 escadrons de cavalerie;
16 batteries d'artillerie.

L'INFANTERIE formera trois colonnes dans l'ordre dit colonne de régiment.

L'ensemble des troupes présentées à la revue comprendra environ:
16,000 fantassins;
4,000 cavaliers;
96 pièces attelées.

LES RÉCOLTES EN FRANCE.—[illegible] dans un journal du 25 juin:

Les préfets, sur l'ordre du ministre de l'agriculture et du commerce, adressent tous les quinze jours, un rapport détaillé relatif à la situation des récoltes en terre. Le dernier constate une amélioration sensible. Il ajoute, d'ailleurs: "Si la température se maintient, on peut encore espérer, non pas une bonne, mais une moyenne récolte."

—On télégraphie de Madrid, le 25 juin:

Un télégramme officiel de Lisbonne annonce que deux cas de fièvre jaune ont été signalés dans le village de Pédrouse, situé à une lieue de Lisbonne.

[illegible] ... C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. ... la bouteille.

LABRANCHE—BERTEL.—Mariés, le ... juillet 1879, à la résidence du père de la mariée, par le Rév. Père A. Rocher, BABYLAS PAUL LABRANCHE à JOSÉPHINE LOUISE BERTEL. Pas de cartes.

Demande de pension.

UN jeune homme, parlant l'anglais, désire prendre pension dans une famille où l'on ne parle que le français. Ecrire en anglais à P. S., bureau de l'Abeille.
11 juillet—1f.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux No 20 rue Carondelet.
HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79.

Sur risques de feu	$207,587 96	
Sur risques de rivière	9,311 77	
Sur risques de mer	6,017 57	
		$2[illegible],966 30
Moins—primes non expirées	$16,[illegible] 97	
Moins—primes remboursées	2,[illegible] 73	
		$1[illegible],263 60
Montant net des primes reçues		$[illegible],506 51
Plus—primes non expirées de 1878		1[illegible],045 87
		$[illegible],949 38
Pertes, etc., payées dans la même période.		
Sur risques de feu	$[illegible],900 44	
Sur risques de rivière	2,[illegible] 06	
Sur risques de mer	4,012 91	
Réduction [rejets]	6,916 32	
Réassurances	3,060 63	
Taxes	2,741 25	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	290 10	
Bureau des assureurs	1,550 04	
Dépenses, etc., moins intérêt	8,206 35	$[illegible],540 98
Bénéfice net		$[illegible],006 40

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$[illegible],911 48
Actions de banques et autres actions	[illegible],078 40
Propriétés foncières	17,881 85
Prêts garantis	[illegible],779 66
Prêts sur hypothèque	[illegible],985 31
Effets à recevoir	[illegible],720 20
Meubles et installations de bureau	[illegible],170 42
En caisse	1[illegible],077 85
Total de l'actif	$1[illegible]0,054 90

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, assermenté, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.

J. HENDERMAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1879.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à tous les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 pour cent déjà reçus par eux, à partir du 4 août 1879.

10juil—1m P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Società Italiana di Mutuo Beneficenza.—I membri che compongono la Sud: Società sono avvisati che DOMENICA 13 luglio vi sarà assemblea generale trimestrale, a norma dei nostri Statuti, nella sala della Società No 132 via Chartres, alle ore 11 A. M.
Per ordine del Pres. G. ROCCHI,
E. TROIS, Segretario. 11 juil—3t

AVIS.
Nlle Orléans, 11 juillet 1879.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession JULES DESCA sont priées de se réunir le 21 du courant, à midi précis, au magasin du décédé, pour faire approuver leurs comptes; de même toutes les personnes devant à la dite succession sont priées de venir régler dans le plus bref délai.
JOS. RIEHL,
Liquidateur nommé par la Cinquième Cour Judiciaire.
11juil— Lock Box 1584.

Vins de la Californie.

Le soussigné annonce qu'il vient de recevoir un fort lot de VIN ROUGE, sans acidité et agréable au goût. Ainsi que:
VIN BLANC,
MUSCAT,
PORT,
SHERRY,
Angelica et Cognac de la Californie;
qu'il vendra au plus bas prix. Essayez-les.
On trouvera chez lui un assortiment de groceries fines, Thés, différentes qualités, et des Cafés grillés et moulus, frais tous les jours.
11 juil—3t A. N. TOURNÉ, 19 rue Royale.

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison de HERAUD & GIBERT, est dissoute par limitation et par la mort de M. Jos Heraud. M. P. G. GIBERT est autorisé à liquider les affaires de la maison, d'après ordre de l'Hon. Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
P. G. GIBERT, Liquidateur.
Nlle Orléans, 10 juillet 1879.

Faisant suite à ce qui précède le soussigné annonce qu'il continuera les affaires de la Société [illegible] en son propre et privé nom et pour son propre compte au No 49 de la rue Chartres.
M. Terrence Pemberton est nommé de sa procuration.
10 juillet—4t P. G. GIBERT.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leurs bureaux du No 41 rue Decatur au No 73 de la même rue.
Nlle-Orléans, 30 juin 1879.
1er juil—1m CORNIER & DUCHENNE, 73 Decatur.

Pour Bordeaux,
Le beau steamer anglais
COLOMBO,
Capitaine P. C. KNUDSEN,
Partira pour le port ci-dessus du 5 au 15 août.
Les prix du passage et la date précise du départ seront donnés ultérieurement.
S'adresser à
J. B. CAMORS & Co., armateurs,
No 64 rue Tchoupitoulas,
Ou à A. B. FRENCH, agent
Ojuil—3t 26 rue Union.

MAÏS PUR JAUNE DE CHOIX STRICT.
500 TONNES.
Ce Maïs a été expressément choisi pour l'exportation aux îles, un coin de Dundee de trois balances et étaient "new extra heavy", en dépôt, chargement et prêt pour l'embarquement.
A vendre par
8juil—3t JOHN M. HANNA.

CHAUX
Chaux de l'Alabama,
De la Fabrique de Chaux Cherokee, Youngsborough, Ala., arrivant journellement par bateau et à vendre en lots en dépôt ou sur le lieu par
JOHN McCAFFREY,
No 30 rue Poydras.

NATTES,
NATTES.
Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.
D. H. HOLMES
155 rue du CANAL, et
14 rue BOURBON.
1erjuin—1m

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126.
Par suite de la mort de notre sieur J. LEVOIS et de la nécessité d'une liquidation rapide de son intérêt dans la maison, nous offrirons à partir du
Lundi, 23 courant
notre stock fort et bien assorti de
MARCHANDISES IMPORTÉES ET DU PAYS
à des prix tellement réduits que la vente rapide en est assurée d'avance.
Les clients de la maison et le public sont respectueusement priés de venir examiner nos marchandises et nos prix.
22juin—1m

Huile d'Olive de Plagniol de James.
LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris de 1878 et le Prize Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.
Nous soussignés, invités des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.
BASSETTI & XIQUES,
20juin—1m 97 et 99 rue Decatur.

G. PITARD,
201 & 203 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du Blanc de plomb St. Louis [illegible].
Quincaillerie, Clous, Coutellerie, Cordage, Vitres, Mastic, Colle forte, Huile de lin, Huile de ricin, Blanc de zinc, Blanc de plomb, Couleurs préparées pour peinture, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Pinceaux à peindre, Pinceaux à blanchir, ...
AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix modérés.

NATTES DE CHINE.
1900 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie,
100 différents modèles de nattes fantaisie.
Prix plus bas que jamais auparavant à la Nouvelle-Orléans.

A. Brousseau's Son,
17.....RUE DE CHARTRES.....19
Rideaux, Toiles Cirées, Nattes Coco,
Etoffes et articles pour tapissiers.
Etoffes en crin aux prix de New-York. Venez voir nos marchandises.
26 juin

ACHETEZ VOTRE CHAUSSURE

A L'ETOILE ROUGE!!!

ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

COIN Canal & Baronne.

Des villes de bains, demandez des catalogues de

L'Étoile Rouge,

on vous les expédiera.

ORDRES REMPLIS PAR L'EXPRESS, C. O. D.

Tout soulier ne convenant pas peut être renvoyé.

Adressez-nous vos ordres de chaussures à L'ETOILE ROUGE.

ARTHUR DURIEU,
3 juil— Propriétaire.

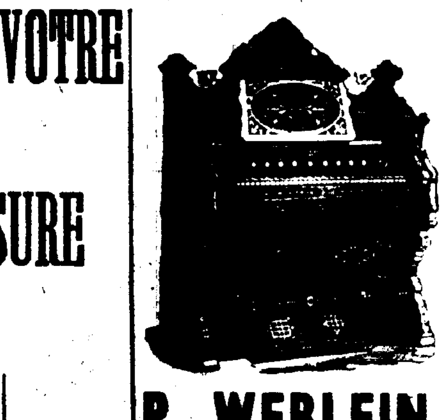

P. WERLEIN.

Le plus grand Magasin de **PIANOS, D'ORGUES ET DE MUSIQUE**

135 RUE DU CANAL,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Vous avez de vieux pianos usés sur lesquels vos enfants sont forcés d'étudier à leur dégoût ce qui souvent est la cause de leurs progrès lents; vous pouvez échanger ces pianos pour de neufs et modernes possédant toutes les améliorations, en payant la différence de prix en paiements mensuels. Il n'y a pas d'excuse justifiant l'hésitation ni le délai quand nous sommes si bien disposés à faire des prix et des conditions de nature à plaire à tout le monde.

LES PIANOS QUE JE VENDS.

Chaque piano que j'ai vendu a subi l'épreuve du temps—de dix à quinze ans. Une maison de premier ordre comme la mienne ne peut faire des expériences aux dépens de ses clients avec des instruments non éprouvés ou non sûrs. La construction d'un piano m'étant tellement familière, que je puis parfaitement garantir leur durabilité et leur bonne qualité. Je vends mes pianos avec la condition que si dans dix ans ou plus un défaut de construction leur est survenu après un usage convenable, le prix d'achat est remboursé à l'acquéreur. Les

PIANOS CHICKERING

sont devant le public depuis cinquante-quatre ans, et leur réputation s'étend dans le monde entier. Un piano à six octaves de cette fabrique, vieux de quarante-sept ans et parfait sous tous les rapports, peut être vu à mon magasin. Leur supériorité sur tous les autres est maintenant reconnue universellement. Les

PIANOS MATHUSHEK,

construits d'après des principes entièrement nouveaux et patentés qui leur assurent la rétention de leur son brillant la vie durant, et leur ton en accord plus longtemps qu'aucun autre piano. Ces pianos ont été vendus ici depuis les dix dernières années, et pas une seule défectuosité leur a été trouvée. Les pianos droits nouveaux sont des véritables modèles de perfection. Les

PIANOS HALE

sont bons, garantis et bien faits, d'excellente sonorité et d'un toucher élastique. Il y en a plus de 1000 en cette ville, et pas un n'est usé.

MES PRIX

sont bien reconnus comme étant les plus réduits, attendu que je préfère vendre dix pianos et faire de faibles profits que d'en vendre un et faire un fort bénéfice.

Mes conditions sont faciles—vendant des pianos neufs payables $10 par mois, et d'autres de seconde main $5.

Orgues de Mason & Hamlin et Estey.

Les meilleurs instruments de ce genre à $50 et à plus. Importation directe de

Instruments de musique, Cordes et Musique.

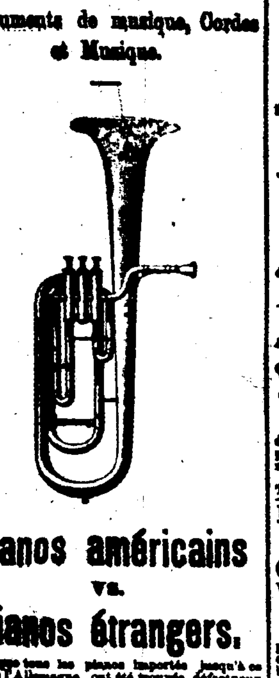

Pianos américains vs. Pianos étrangers.

Presque tous les pianos importés jusqu'à ce jour de l'Allemagne, ont été trouvés défectueux comme construction, n'ayant pu soutenir la rude épreuve de notre climat, tandis que la plupart des pianos français perdent leurs sons après un service de quelques années. Les pianos Pleyel font exception, néanmoins leurs sons sont si faibles et aigus lorsqu'on les compare à des pianos américains, qu'il est étonnant que des gens payent $800 et $450 pour un Pleyel quand un piano bien supérieur, fait dans ce pays-ci, et sur lequel, par conséquent, aucun droit de douane n'a été payé, peut être acheté à $350 et $300. Tandis que les pianos américains ont été constamment améliorés depuis les dernières vingt années, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'état de perfection, les dits pianos français sont faits sur les mêmes modèles qu'il y a trente ans.

P. WERLEIN,
135 rue du Canal.
Les pianos les meilleurs et les meilleurs marchés.
28 juin—

Au coin Royale et Ste-Anne.
60 Jours seulement.
RABAIS! RABAIS Extraordinaire!
STOCK IMMENSE ET VARIÉ.
500,000 Paires Chaussures! Chaussures!
Provenant des faillites:
McDONALD, SILAS & Co.
C. D. BRIERMAN & Co.
KALSON & BARNETT.
Ces marchandises, sortant des premiers ateliers des Etats-Unis, sont confectionnées sur les modèles les plus récents.
La supériorité des matériaux, jointe aux conditions exceptionnelles de vente, offre aux acheteurs des avantages jusqu'ici inconnus.
Ainsi on peut acheter
A LA Maison Ste-Anne
Chaussures lacées, enfants, valant $1 à 25 cents
Bottes boutonnées .. 1 50 à 75 cts
Chaussures en couleur .. 2 à $1 00
30,000 Chaussures décolletées
Telles que:
Aimée, Cracoviennes, Magicienne, Excelsior, Arundelle, Chevreau fin,
Valant $3 00 vendues à $1 00 à $1 25.
Bottes en chevreau extra fines valant $4 00 vendues à $2 25.
L'Odeyska, botte nouveau genre à $2 50.
5,000 paires pantoufles Lilliputiennes, Chevreau fin à 65 cents.
100,000 paires bottes, brodequins unis ou piqués, de tous genres.
Vendues depuis 50 cents à $1 50.
VENEZ TOUS VOUS CHAUSSER.
La vente est sans réserve.
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE
12avril—3m

BASSETTI & XIQUES.
CHOICE FRUIT SYRUPS.
(SIROPS DE FRUITS DE CHOIX.)
En caisses de Douze Bouteilles assorties sur commande.
ANANAS, FRAMBOISE, FRAISE, LIMON, FLEUR D'ORANGER, NATUREL, VANILLE, GROSEILLE, ORGEAT, ROSE.
Nous recommandons nos Sirops de fruits pour leur pureté. Notez nom et notre marque de fabrique sont sur les étiquettes.
18mai—3m 97 et 99 RUE DECATUR.

BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA.
L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, est ouvert depuis le 1er mai 1879. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, toutes les formes de rhumatismes; les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux dans les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.
Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal, des salles pour les amateurs du patin. On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour, $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on en ait besoin.
Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.
Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à J. CONNER & CO., Bladon Springs, Ala.
Ou à B. WARD, Mobile, Ala., agent général pour la vente des eaux. 15 mai—3m

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters. 56 rue de Chartres et 38 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 79.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,
30........RUE DE CHARTRES........30
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.
LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de:
MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement dans un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite les ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soin et célérité. Dépôt du Sirop [illegible] balsamique de Ducongé.
Agence pour la vente du Willcox's Dysentery Remedy. 1 sept'78—1 an

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.
J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

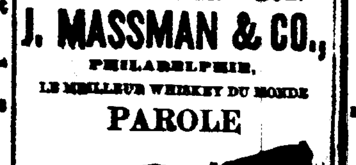

MARQUE DE FABRIQUE.
PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.
Vendu par tous les droguistes et les grocers de 1re classe.
BASSETTI & XIQUES,
20juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

PHARMACIE GÉNÉRALE
Ancien coin des rues Chartres et St-Philippe
CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de
MÉDICAMENTS DE CHOIX.
Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.
Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 12avril—1m

Le bateau ferry neuf et fin marcheur AGLIA.
GRANDE excursion au clair de la lune, aux Jardins de Carrollton, et retour, VENDREDI 4 Juillet et DIMANCHE 6.
Laissera Alger.............7.45 P. M.
Pied de la rue Ste Anne.........8
Il y aura une fanfare à bord. Ceux qui désirent passer une soirée agréable devraient profiter de cette occasion. Le bateau sera de retour à 11 heures du soir. Prix aller et retour 25 cts.
J. T. BURDEAU,
1er juil— Propriétaire.

Nouveau Ferry du 5me District,
NATHALIE HAMILTON,
Excursions à dix sous.
TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau-passeur du 5me District en s'embarquant. Le Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de ses propriétaires, le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
15 juin—3m.

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No. 38, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 3 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 10 juillet—CLASSE No 163.
Tirage de 4 heures P. M.

34	67	18	60	44	72	37	7[illegible]	54	1	32	30	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 10 juillet 1879 à 4 heures P. M.
ADAM GIFFEN.
LOUIS H. PILIE.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

GRAND RABAIS
—AU—
MAGASIN DE CHAUSSURES
—DU—
PAUVRE DIABLE,
COIN ROYALE & STE ANNE.
M. P. CASAUBIEILH annonce au public que, se proposant de transférer son magasin à la fin du mois, au coin des rues Dauphine et Bourbon, il a dans le but d'écouler entièrement son stock élégant et varié, effectué un GRAND RABAIS sur tous prix. On trouvera chez lui des chaussures de tout genre à des prix défiant toute concurrence.
3 juil—1m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
AVIS OFFICIEL.

LE vicomte PAUL D'ABZAC, Consul de France, invite les Français établis dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Alabama, Mississippi, Floride, Texas et Arkansas) à se réunir entre eux, dans les différentes localités où ils habitent, afin de désigner pour chaque ville, village, etc., une personne qui se chargerait d'entrer en correspondance avec le consulat.

Le but du Consul est de pouvoir obtenir plus aisément des informations sur les Français établis dans son ressort et de leur communiquer celles qui les intéressent.

Nouvelle-Orléans, ce 23 juin 1879.
Le Consul,
28juin—1m Vicomte PAUL D'ABZAC.

BUREAU DE PRÊTS.
OTTO SCHWANER,
17.........RUE BARONNE.........19
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
14 juin—1 an

MÉDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

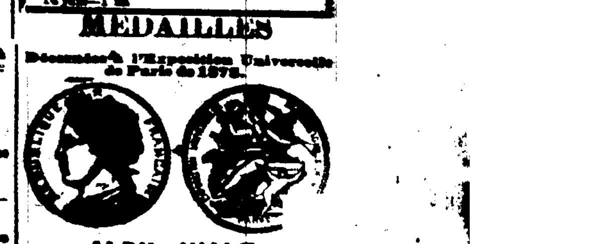

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS
qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un tonique composé d'ingrédients aromatiques, un fortifiant, et un stimulant d'une action reconnue par la Faculté Médicale de ... Ce bitter est spécialement préparé pour ...
Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la ... pour la ... du
AURORA LAGER BEER
No 236 rue Conti, entre Bourbon et Dauphine, ... de Chartres.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires
RECEVEURS DE SUCRE ET BOUA...
A vendre Mélasses sur consignations à ...
de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

A Louer.
UNE MAISON BASSE située rue ... No 140, entre Remparts et ..., ayant quatre chambres, deux ... et une galerie; cuisine haute avec ... chambre à bain, grande cour br... jardin, cour avec jardin, cuve, water... S'adresser sur les lieux. 24 juin

A VENDRE
Pour cause de santé une PHARMACIE située dans le Second District ... informations nécessaires s'adresser au bureau de l'ABEILLE.
28mai—